

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CUINES
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

Sous la présidence de Monsieur Joseph BLANC, Maire

MEMBRES PRESENTS : MM ALPE Martine - ANTONACCI Lucie - ARNOUX Roger - BIGNARDI Martine - COMBET-BLANC Françoise – DERRIER Josette - GERMAIN Frédéric – JAMEN Alain – LAZZARO Dominique – PACHOUD Bernard – ROL Nelly - TOESCA Jean-Yves - TOGNET André – VEROLLET Muriel

MEMBRE ABSENT EXCUSE :

- NEANT

M. Bernard PACHOUD a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le compte rendu de la séance précédente

I – TARIFS DIVERS ANNEE 2015

- **CONCESSIONS AU CIMETIERE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants, soit :

100,00 Euros la Concession de 15 ans

150,00 Euros la Concession de 30 ans

200,00 Euros la Concession de 50 ans

- **CELLULES ET CONCESSIONS DANS LE COLUMBARIUM**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants, soit :

381 Euros la cellule

15 Euros la concession de 15 ans

30 Euros la concession de 30 ans

61 Euros la concession de 50 ans

- **RAPPELLE** qu'aucune augmentation n'a été appliquée depuis 1992, année de la construction du columbarium.

.../...

Page 2

• **BAIL A LOYER AVEC SOCIETE M. B ASSEMBLAGE ET COUTURE INDUSTRIELLE**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal N°3.22.96 du 19 Décembre 1995 autorisant la signature d'un Bail à Loyer avec la **Société M.B. ASSEMBLAGE ET COUTURE INDUSTRIELLE** pour une partie d'immeuble industriel (Rez-de-chaussée), situé 67, Route de la Combe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à renouveler ce bail à loyer pour une nouvelle année, soit du **01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015** (Article 2 du bail).

- **DECIDE** de fixer le montant mensuel de cette location à **200,66 € (DEUX CENT EUROS SOIXANTE SIX CTS)** sans les charges (articles 3 du bail)

Tous les autres articles du bail de location restent inchangés.

• **BAIL DE LOCATION BUREAU DE LA POSTE**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal N°99.22.97 du 21 Octobre 1997 autorisant la signature d'un bail de location avec La Poste, à compter du 01 Décembre 1997 et notamment l'article 9 relatif à la révision triennale du loyer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas appliquer la clause de révision triennale et donc de ne pas augmenter le bail de location du bureau de la Poste, soit **3.049,00 €** par an

.../...

II – QUESTIONS DIVERSES

A) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 – BUDGET COMMUNE

- **VOTE** à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 2 de l'année 2014 pour le budget de la Commune.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses Imprévues Fonctionnement	50.500,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	50.500,00 €			
D 6531 : Indemnités		23.000,00 €		
D 6554 : Contribution Organ.regroup.		23.000,00 €		
D 6574 : Subv. Fonct. Person. Droit privé		24.600,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		70.600,00 €		
R 6419 : Remb. Rémunération de personnel				11.800,00 €
TOTAL R 013 : Atténuation de charges				11.800,00 €
R 7022 : Coupe de Bois				8.300,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				8.300,00 €
TOTAL	50.500,00 €	70.600,00 €		20.100,00 €
INVESTISSEMENT				
D 2135-101 : Bâtiments Divers		200,00 €		
D 2138-098 : Voirie	200,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	200,00 €	200,00 €		
TOTAL	200,00 €	200,00 €		
TOTAL GENERAL		20.100,00 €		20.100,00 €

.../...

B) CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX REALISES SUR LA RD 927 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une Convention entre la Commune de St Etienne de Cuines, la Commune de Ste Marie de Cuines et le Département de la Savoie, dans le cadre de la réalisation de travaux sur la Route Départementale (RD 927)
- du PR 21+600 à 21+390 pour la Collectivité de St Etienne de Cuines
- du PR 21+790 à 21+600 et du PR 21+690 à 21+800 pour la Collectivité de Ste Marie de Cuines, Rue du Grand Pré.

La présente Convention fixe d'une part les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par les Collectivités et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

C) MOTION DEFENSE DES PHARMACIES

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Pharmacie du Mont-Cuchet de St Etienne de Cuines demandant le soutien du Conseil Municipal des pharmacies de proximité et de rejeter le projet de loi du Gouvernement qui va détruire le maillage officinal et diminuer l'accès aux soins dans les villages, dans les circonscriptions et dans les quartiers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de soutenir la motion des pharmacies de proximité face à ce projet.

D) STAGE DE M. Jonathan JACOB – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer à M. Jonathan JACOB, élève à L'Institut Médico-Educatif de La Rochette, une indemnité d'un montant de **500,00 € (CINQ CENT EUROS)**, pour son stage effectué au sein des services techniques du 15 Avril 2014 au 16 Juillet 2014 et du 22 Septembre 2014 au 21 novembre 2014.

E) CONVENTION REGISSANT LES MODALITES D'ACCUEIL ET DE FOURNITURE DE REPAS AUX ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES PAR LE RESTAURANT SCOLAIRE D'UNE COLLEGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une Convention entre la Commune de St Etienne de Cuines, le Département de la Savoie et le Collège de St Etienne de Cuines.

La présente Convention :

- Définit les conditions d'accueil et de fourniture des repas aux élèves du groupe scolaire de la Commune de St Etienne de Cuines par le Collège de St Etienne de Cuines,
- Détermine les éléments financiers relatifs à cette restauration,
- Définit les modalités d'organisation de la restauration scolaire de ces élèves.

.../...

F) GESTION DU CIMETIERE – REPRISE DES CONCESSIONS

Par lecture du rapport dressé par la Commission communale Cimetière, le Conseil Municipal est informé que pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à la situation de concessions d'abandon.

Les concessions visées par la procédure présentent, pour la grande majorité d'entre elles, les caractéristiques suivantes :

- tombes inconnues et abandonnées
- assises de monuments se désolidarisant de l'ensemble et susceptibles de provoquer des effondrements
- trous béants
- stèles et croix effondrées ou menaçant de s'effondrer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une procédure de reprise de concessions dans le cimetière communal selon les conditions définies par la loi.

G) ACQUISITION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Suite à la proposition de M. Le Président de la Commission des Travaux,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **PREND** connaissance du résultat de l'appel d'offre,
- **DECIDE** l'acquisition d'un véhicule neuf de type « JUMPER » au Garage CITROEN – DELEGLISE AUTOMOBILE SA – Quai Jules Poncet – BP 93 – 73302 ST JEAN DE MAURIENNE CEDEX, offre la plus avantageuse, pour un montant H.T. 17.876,58 € et T.T.C. de **21.451,90 €**
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal de l'exercice 2014.

H) LOCATION DU PRESBYTERE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de M. COLONEL BERTRAND Franck, diacre des diocèses de Savoie, informant qu'il renonçait à loger le Père SINGA au Presbytère de St Etienne de Cuines.

I) PROGRAMME LEADER MAURIENNE

Compte tenu de la configuration géographique dans l'espace Belledonne,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de choisir le Programme Leader Maurienne piloté par le Syndicat du Pays de Maurienne.

J) DEPENSES POUR ACQUISITION MAISON VILLIOT PAR LA COMMUNE

M. Le Président de la Commission des Travaux, présente au Conseil Municipal le détail des dépenses pour l'acquisition de la Maison Villiot par la Commune, d'une superficie de 6a85ca, soit

- **50.000,00 € pour l'Achat du Bâtiment**
- **1.999,61 € pour les Frais de Notaire**
- **10.164,00 € pour la démolition et l'évacuation des gravats**

.../...

K) DEPENSES POUR LA RENOVATION DE L'APPARTEMENT DU BOULODROME

M. Le Président de la Commission des Travaux, présente au Conseil Municipal le coût des dépenses pour la rénovation de l'Appartement du Boulodrome, soit

- **11.471,84 € Travaux de Plomberie et d'Electricité**

Le chauffage sera facturé au locataire au prorata de la surface de l'appartement.
Pour la facturation d'électricité, le nécessaire a été fait auprès d'ERDF pour établir les factures au nom du locataire.

L) PROGRAMME TRAVAUX 2014 SUR LA ROUTE DES COTES

Monsieur Le Maire confirme aux Elus de l'opposition qu'aucun travaux d'investissement n'étaient prévus pour l'année 2014 sur la Route des Côtes.

M. Le 1^{er} Adjoint informe Le Conseil Municipal que la Commission des Travaux proposera pour l'année 2015, une programmation et que le Conseil Municipal décidera de la suite à donner.

Vu par Nous Maire de la Commune de Saint Etienne de Cuines pour être affiché le 15 Octobre 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

M. Joseph BLANC
MAIRE,

